

Inscription de faux en écriture publique

Document : Discours de Nicolas Sarkozy sur l'islam « visant à la rendre compatible avec la république. » affirmant « vouloir un islam de France, et non en France. »

Par hélène lombard 18 rue saint agnan
69008 Lyon



H. M.

Élément :

au vue des 2 tableaux ici déposés en annexe sur les règles, lois et principes des musulmans et des juifs

Sur les musulmans.

Français subit	Crime fait par les musulmans aidés par les franc-maçons NON application du droit français mais du coran et haddith complètement au quotidien	le coran le dit, ils le font
Vol des biens des français pauvres suicide	(sourate 4.28) je ne peux pas m'empêcher de faire ce que je fais (sourate 6.39) c'est la volonté d'Allah (sourate 8 verset 17-a) ce n'est pas vous qui les avez tués, mais dieu les a tué . Eux interprètent bien le coran, nous non?	Séquestre bien des mé-créants nous
Soumission des femmes > 2 f = 1 homme	Sourate des Femmes - Verset 11 «Voici ce qu'Allah vous enjoint au sujet de vos enfants : au fils, une part équivalente à celle de deux filles » Les vêtements en Noir montrent la soumission des femmes. Lapidation femme.	Négation droits femmes
Torture sur leurs enfants	Mahomet le dit: "La circoncision est une sunnah pour les hommes et makrumah (acte méritoire) pour les femmes" (torture méritoire !?) = excision, ablation clitoris, couture lèvre, destruction ; soumission= système. France record man du monde de phimosis, faux acte médical = torture remboursée par SS payée par les français! Contre son droit	Non applic 222-1 CP 30 ans de taule
Vol de ses enfants fr de souche (ASE)	Enfant fr de souche volé sans motif, sans preuve, sans base légale, violat droit non maltraité par leur famille QUAND PAS 1 SEUL enf musul n'est placé par l'ASE pour avoir été excisé ou circoncis ! Discrimination raciale GRAVE	Violation 222-1 cp et 375 CC
Viols des enfants et pedo criminalité	Viol des filles pré pubères normal hadith 114 : "Aïcha a dit : "j'avais 6 ans lorsque le prophète Mahomet m'épousa et neuf ans lorsqu'il eu effectivement des relations conjugales avec moi" Mahomet « bon exemple » !sourat23v21	Coupables jamais condamnés
Menteur	mauvaise foi quand on me dit « coupable » moi je dis « tu interprète mal le coran ». taqîya est le fait de mentir ou de travestir habilement une vérité face à un incroyant ou un infidèle pour gagner ses bonnes grâces ou pour endormir sa méfiance, dans le but de servir les desseins d'Allah. C'est une tactique qui est recommandée, voire obligatoire, lorsque le croyant se trouve en état d'infériorité pour faire à long terme triompher la gloire dallah	Du faux tout le temps
Mensonge état administration	L'assimilation suppose que les populations islamiques se fondent à terme dans la population. Ceci est exclu car cela signifie l'abandon de la loi islamique(imam)	Intégration impossible
Discrimination	CAF pas de plafond imposé à eux mais aux français si. 5 prières	Supérieurs